s'est maintenue le mois dernier au même niveau que durant toute l'année, soit à 5 p. 100, le gouvernement se propose-t-il oui ou non de prendre des mesures positives pour enrayer cette rapide inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas ici non plus les chiffres du député, car ils ne correspondent pas à la réalité.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés comprendront qu'il nous faut passer à un autre sujet, quelle que soit l'importance de celui-ci. J'autorise le député de Prince Edward-Hastings à poser une dernière question supplémentaire après quoi nous passerons à la prochaine question avec le député de York-Sud.

L'hon. M. Hees: Comme les chiffres que j'ai signalés au premier ministre viennent de Statistique Canada, nous dirait-il pourquoi il n'est pas d'accord avec cet organisme de son gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de York-Sud a la parole.

## LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RÔLE D'UN DIRIGEANT LIBÉRAL DANS UNE ÉTUDE RÉALISÉE EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait-il nous fournir maintenant le détail de la saga de M. Jean-Paul Lefebvre?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, M. Jean-Paul Lefebvre, après consultation avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a été engagé par le gouvernement du Canada le 20 décembre 1971, à titre de contractuel, pour faire une étude des politiques et des pratiques concernant la main-d'œuvre en République fédérale d'Allemagne et pour signaler au gouvernement des conclusions qui pourraient trouver une application utile dans le régime fédéral du Canada. Le contrat se termine le 31 mars 1972. Entre-temps, M. Lefebvre reçoit un cachet de \$600 par semaine. Il a aussi droit aux frais de voyage et de subsistance prévus dans la directive pertinente de la Fonction publique ainsi qu'à un montant global ne devant pas dépasser \$400, destiné à couvrir les dépenses réelles de secrétariat à l'extérieur d'Ottawa. Cette rémunération est à l'échelle ordinaire des contrats à court terme. M. Lefebvre a passé en tout 18 jours dans la République fédérale d'Allemagne et en Europe. Il compte respecter la date limite prévue dans le contrat.

M. Lewis: Le ministre suppléant dirait-il à la Chambre en vertu de quel principe la République fédérale d'Allemagne a été choisie comme l'endroit approprié pour étudier la situation de la main-d'œuvre, surtout étant donné que l'Allemagne de l'Ouest jouit du plein emploi et a à son service deux à trois millions d'étrangers qui remplissent les vacances sur son marché du travail? Compte tenu de cette situation, qu'étudie exactement M. Lefebvre en Allemagne de l'Ouest et comment son étude peut-elle être utile au Canada?

L'hon. M. O'Connell: L'absence de taux de croissance dans l'économie et la nécessité d'importer des travailleurs,

en Allemagne, en sont des motifs, peut-être, mais il semble échapper au député que ce pays a un régime fédéral et que M. Lefebvre étudie dans ce régime fédéral des politiques de main-d'œuvre qui pourraient intéresser le Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le régime fédéral de l'Allemagne de l'Ouest vaut pour les Canadiens ce que notre Chambre des communes vaut pour l'assemblée législative de Tokyo.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Lewis: Quelle comparaison! Le ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il constaté si M. Lefebvre a été chargé d'enquêtes semblables alors qu'il était député libéral à l'Assemblée législative du Québec? Alors qu'il faisait partie des permanents du parti libéral, est-il allé en Suède et ailleurs?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'ai la notice biographique de M. Lefebvre et je serai heureux de la montrer au député. Il possède une très vaste expérience en matière de travail et de main-d'œuvre...

L'hon. M. Hees: Répondez simplement à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. O'Connell: . . . et sa compétence . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

SHERBROOKE—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre du Travail, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Hier, j'ai posé une question au sujet du retard des versements de prestations à un grand nombre de chômeurs, et j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il serait possible de décentraliser l'administration qui assure ses services aux chômeurs.

Étant donné que le bureau régional de Sherbrooke est beaucoup trop exigu pour le nombre de fonctionnaires qui y travaillent, l'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il dire si l'on doit prendre quelque mesure en vue d'améliorer le service dans ce secteur, afin que les fonctionnaires puissent travailler dans des conditions plus humaines?

[Traduction]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on examinera cette requête. Je dois faire remarquer cependant, que depuis 1970, il y a décentralisation et que les services de bureau qui s'occupent de l'assurance-chômage se sont accrus de 50 p. 100 à la fois dans les centres principaux et les centres régionaux.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.